FLUIDES FRIGORIGÈNES
FAITES ATTESTER VOS CAPACITÉS PAR SGS

Le décret du 7 mai 2007 relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques rend obligatoire la détention d'une attestation de capacité par les entreprises procédant à la manipulation des fluides frigorigènes.

SGS

POURQUOI DE NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ?

Ces dispositions reprises par les articles R.543-75 à R.543-123 du Code de l'Environnement règlementent les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des substances à risque : CFC, HCFC et HFC.

L'objectif est double :

- Répondre aux obligations dictées par le règlement n°842/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2006 ;
- Limiter les émissions de ces gaz par une politique de confinement et en responsabilisant tous les acteurs concernés.

VOUS INTERVENEZ SUR DES ÉQUIPEMENTS CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Quelles sont vos obligations ?

Depuis le 4 janvier 2009, les professionnels de l'automobile, les entreprises du secteur Froid doivent être titulaire de leur attestation de capacité.

Comment vous préparer ?

Vous devez recenser le personnel manipulant les fluides frigorigènes et vérifier qu'il est en possession d'une attestation d'aptitude.

L' attestation pourra lui être délivrée par un organisme évaluateur certifié suite au passage d'un test d'aptitude.

Vous devez disposer d'un outillage en bon état de fonctionnement, vérifié annuellement, en quantité suffisante et adapté à vos interventions et aux types de fluides manipulés.

Vous devez aussi mettre en place un suivi de vos mouvements de fluides frigorigènes afin de consolider ces données annuellement.

Comment obtenir votre attestation de capacité ?

SGS met à votre disposition une plate-forme téléphonique pour obtenir des informations sur le dispositif de délivrance des attestations et recevoir un devis. Vous pourrez ensuite suivre l'évolution de votre dossier et communiquer avec SGS via un espace dédié et sécurisé en ligne.

L' attestation de capacité sera émise suite à un audit des documents justifiant de vos capacités professionnelles et de la détention de l'outillage approprié à vos interventions ou suite à un audit sur site.

Comment maintenir votre attestation de capacité ?

L' attestation de capacité vous est délivrée pour 5 ans. Pendant cette période, SGS réalisera une visite de votre établissement pour vérifier la présence et l'adéquation de vos outillages aux interventions réalisées et vos procédures de suivi des mouvements des fluides firgorigènes. Chaque année, SGS analysera la cohérence des bilans relatifs aux fluides achetés, chargés dans les équipements et récupérés, que vous lui aurez transmis.

Ces données seront synthétisées par SGS et communiquées à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). SGS communique tous les mois la liste des entreprises attestées au Ministère de l'Environnement.

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS POUR LESQUELLES L'ATTESTATION DE CAPACITÉ MENTIONNÉE À L'ARTICLE R.543-99 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT PEUT VOUS ÊTRE DÉLIVRÉE PAR SGS

I	Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service et récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.
II	Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides, des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.
III	Récupération des fluides, des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes.
IV	Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.
V	Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides, des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du Code de la Route.

SGS, UN ACTEUR MAJEUR DANS LE DISPOSITIF FLUIDES FRIGORIGÈNES

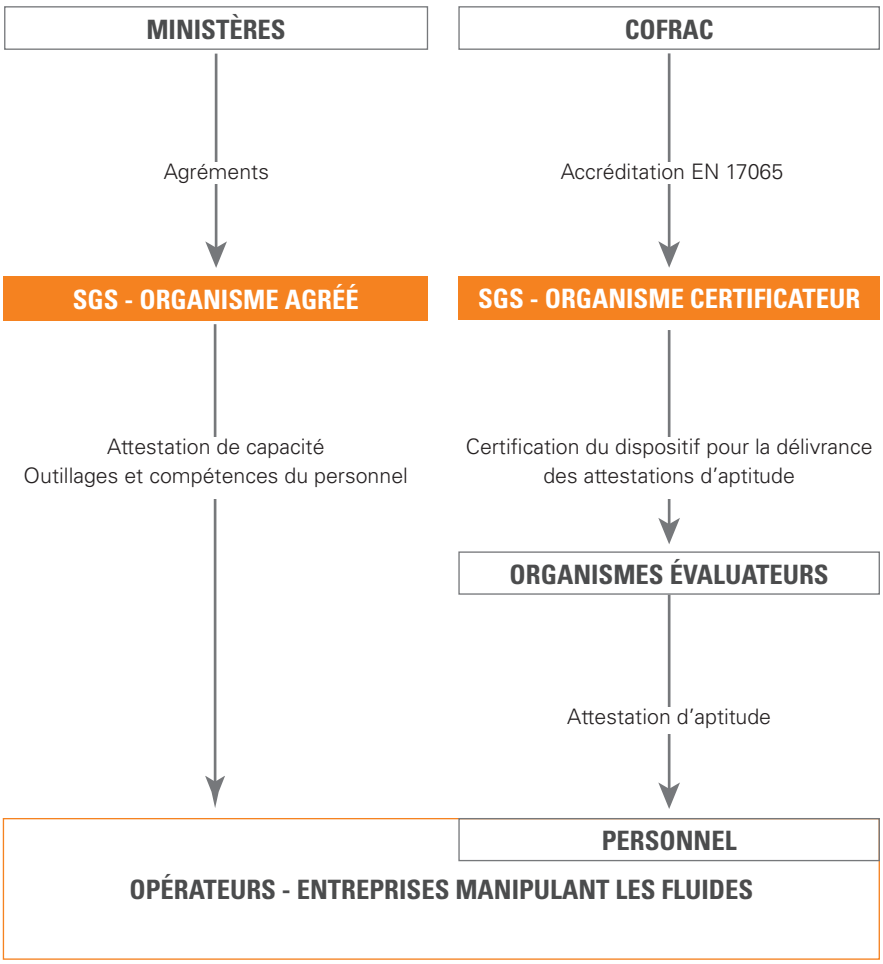

DEMANDER SON ATTESTATION DE CAPACITÉ À SGS, C'EST :

- Choisir un organisme adhérent à l'AFCE (Alliance Froid Climatisation Environnement), association comprenant tous les acteurs du secteur (utilisateurs, constructeurs, distributeurs, fabricant de fluides, l'ADEME, le ministère de l'Environnement, Organismes agréés...) et entendu par les pouvoirs publics ;
- S'assurer d'autres prestations qui peuvent être complémentaires et éventuellement couplées à l'attestation de capacité (ex: contrôle VHU démolisseurs, certification de services QUALICERT, ISO 14001, ISO 50001, maintenance chauffage...) ;
- Être mis en relation avec du personnel qualifié : 2 référents techniques (froid et automobile) et des auditeurs formés ayant une expérience dans le domaine de l'attestation de capacité ;
- Un suivi personnalisé par un interlocuteur unique et également pour les groupes, un outil informatique ergonomique, le paiement des prestations déjà effectuées par SGS ICS si vous vous arrêtez en cours de cycle, un tarif adapté, tout compris et sans surprises (changement de matériels et d'intervenants inclus, audit sur site, frais de déplacement...) et un prix étalé sur 5 ans sans frais supplémentaire ;
- Des clients qui nous font confiance (ex: IDEX ÉNERGIES, SPIE, ANVOLIA, RENAULT, FORD, NISSAN, PSA...). SGS ICS a une grande expérience dans la gestion de grands comptes comme des petites entreprises individuelles qui constituent une grande partie de ses clients ;
- Travailler avec un organisme bénéficiaire d'agréments ou d'accréditations sur de mulitples standards et notamment l'ISO EN 17065 ;
- Un accompagnement pour la vérification réglementaire de vos matériels sous forme de formation métrologique réalisable dans le cadre des plans de formation des entreprises.

CONTACT

SGS ICS
29, avenue Aristide Briand
94111 Arcueil Cedex
t. +33 (0)1 41 24 83 02
f. +33 (0)1 41 24 84 52
fr.certification@sgs.com
www.sgsgroup.fr

WWW.SGS.COM
WWW.SGSGROUP.FR

© SGS Group Management SA – 2017 – All rights reserved - SGS is a registered trademark of SGS Group Management SA

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS